Image not found or type unknown

Pension alimentaire ou caf

Par **lina22300**, le **04/10/2015** à **08:49**

Bonjour,
Je suis en instance de divorce avec mon mari par consentement mutuel avec 3 enfants (2 de 10 ans et 1 de 5 ans). Nous avons vu notre avocat commun afin de mettre en place le divorce. La question de la pension alimentaire n'a pas été réellement débattu puisque nous faisons garde alternee et réglée par le fait que je gardais la CAF à 100%. Mais depuis mon rdv, j'y ai réfléchis : je ne toucherai plus la même somme lorsque mes jumeaux auront leurs 18 ans mais les frais liés aux enfants, elles resteront et augmenteront d'ailleurs. Est ce juste de procéder ainsi ? Pourrais je demander une pension alimentaire plus tard ? Que dois je faire ? Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés